

DECISION CA039-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la décision Inscription à l'IEJ (Institut d'études judiciaires)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les coûts d'inscription à l'Institut d'études judiciaires pour l'UFR de Droit, Economie et Gestion à hauteur de 200,00 euros.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 23 juillet 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE
Le Président de l'Université d'Angers



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **24 juillet 2014**

Date du conseil de gestion : 1er juillet 2014	Faculté de droit, d'économie et de gestion		
	nom de la structure		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Capacité en droit à distance	100 euros		
Inscription à l'IEJ (Institut d'études judiciaires)	200 euros		
Inscription à l'examen d'entrée au CRFPA	100 euros		

Le conseil de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion s'est réuni le Mardi 1^{er} Juillet 2014 sous la Présidence de Madame le Doyen, Michèle FAVREAU.

(...)

Après vérification du quorum, Madame FAVREAU ouvre la séance à 16h30 : 22 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 16 membres présents, 6 membres représentés).

(...)

6) Droits à prestations spécifiques (IEJ, examen CRFPA, capacité en Droit)

Le Conseil de Faculté est appelé à émettre son avis sur les droits à prestations spécifiques des formations.

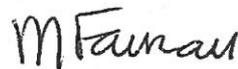
Les montants proposés à compter de l'année universitaire 2014-2015 sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour :

- Inscription à l'IEJ: 200€
- Inscription à l'examen du CRFPA : 100€
- Inscription à la capacité en droit à distance : 100€

Pour extrait, certifié conforme à l'original

Fait à Angers, le 10 juillet 2014

*Le Doyen de la Faculté
de Droit, d'Économie et de Gestion*



Michèle FAVREAU